

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 69-2025

TRAVAUX PUBLICS

AMÉNAGEMENT ABORDS SALLE DES FÊTES

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION  
78 GRANDE RUE - ABORDS SALLE A. JARREAU

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par GROSNE Entreprise - 17 Route de Laives - 71240 Sennecey-le-Grand - concernant des travaux de réparation du regard avaloir et du branchement des eaux pluviales, au 78 grande rue à SAINT-MARCEL,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier,

ARRÊTE

**Article 1er** : Le jeudi 22 mai 2025 de 8h00 à 18h00, lorsque la signalisation est en place :

- La chaussée sera rétrécie à hauteur du n°78 grande rue à SAINT-MARCEL au droit du chantier, dans le sens Saint-Marcel / Epervans.

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par GROSNE Entreprise, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier de jour comme de nuit.

**Article 3** : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

**Article 4** : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 20 mai 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 21 MAI 2025  
Le Maire  
Raymond BURDIN

